MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 06 SEP. 2023

La ministre

Réf : MTE/2023-09/35991

Monsieur Marc PAPINUTTI
Président
Commission Nationale du
Débat Public (CNDP)
244 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Monsieur le Président,

Dans le compte-rendu du débat public mené sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) portant sur un programme de 6 nouveaux réacteurs nucléaires en France et plus particulièrement sur l'implantation d'une première paire de réacteurs sur le site nucléaire de Penly, de nombreuses recommandations ont été formulées par la Commission particulière du débat public (CPDP), dont la plupart s'adressent comme il se doit aux maîtres d'ouvrage, EDF et RTE. Vous avez également souhaité adresser directement certaines recommandations à l'État et par courrier du 31 juillet dernier, j'ai tenu à porter à votre connaissance de premiers éléments de réponses sur ces recommandations.

Bien entendu, et comme rappelé par votre prédécesseur dans son bilan du débat public, la concertation continue prévue par le code de l'environnement permettra d'apporter des réponses plus approfondies dans les prochains mois et de continuer à informer et échanger avec le public autour du contenu du débat public ce qui constituera autant de compléments de réponse de l'État au débat public.

En anticipation de cette phase de concertation continue, je souhaite d'ores et déjà porter à votre connaissance un certain nombre d'éléments complémentaires à ceux déjà mentionnés dans le courrier que je vous ai adressé le 31 juillet dernier.

Tout d'abord, je tiens à rappeler, comme je m'y étais engagée, que le bilan élaboré par les garants nommés par la CNDP à la suite de la concertation nationale « Notre avenir énergétique se décide maintenant », organisée par le Gouvernement entre le 20 octobre 2022 et le 18 janvier 2023, fera l'objet d'une réponse formelle du Gouvernement en amont du dépôt du projet de loi de programmation énergie climat (LPEC). Comme je l'indiquais dans mon précédent courrier, le travail de préparation de la LPEC fait depuis plusieurs mois l'objet de groupes de travail associant les parlementaires, les élus locaux, les fédérations professionnelles, les partenaires sociaux et les experts, qui devraient remettre leurs propositions d'ici la fin du mois de septembre. Pour votre bonne information néanmoins, je vous transmets dès à présent en annexe de ce courrier une copie du support interne de présentation du point d'étape tenu le 4 juillet dernier, permettant de dresser un premier bilan des travaux de ces groupes de travail. Je vous transmettrai les supports publics résultant de ces travaux. Le travail de concertation se poursuivra lors de la consultation publique obligatoire relative à la future LPEC et de la future programmation pluriannuelle de l'énergie.

246 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Tél : 33(0)1 40 81 21 22

A ce jour, et comme annoncé dans la feuille de route du Gouvernement publiée le 26 avril dernier, mon action vise à présenter un projet de loi de programmation énergie-climat à l'automne.

Par ailleurs, concernant l'économie générale du programme de nouveau nucléaire français (NNF), et en complément des premiers éléments déjà apportés, le rapport « Travaux relatifs au nouveau nucléaire » ainsi que les conclusions des audits externes mandatés par l'Etat en 2019 et 2021, ayant porté sur le devis, le calendrier et les risques pour la construction de 3 paires d'EPR2 en France, sont publiés sur le site Internet du ministère de la Transition énergétique (https://www.ecologie.gouv.fr/examen-des-conditions-mise-en-oeuvre-dun-programme-construction-nouveaux-reacteurs-nucleaires-en). D'autre part, conformément au programme de travail défini dans le rapport « Travaux relatifs au nouveau nucléaire – PPE 2019-2028 » et aux orientations prises à l'occasion du Conseil de politique nucléaire du 3 février dernier, un audit externe mandaté par l'Etat porte actuellement sur une actualisation de l'analyse des coûts et du planning actualisé de ce programme. Il s'inscrit plus largement dans le cadre d'une revue globale du programme effectuée par EDF. C'est dans ce cadre que la communication publique des conclusions de cet audit est prévue et pourra donc être versé à la concertation continue suite au débat.

Pour ce qui est de l'État de préparation d'EDF et de la filière industrielle au programme NNF, au-delà des actions dédiées au renforcement des compétences de l'industrie nucléaire détaillées dans mon précédent courrier, l'Etat a renforcé sa capacité de supervision de la maîtrise d'ouvrage d'EDF par la création de la Délégation interministérielle au nouveau nucléaire (DINN) le 7 novembre 2022. Cette dernière contribue activement à la revue du programme EPR2, en participant au comité de revue indépendant présidé par Hervé Guillou (ex PDG de Naval Group et de TechnicAtome) et comprenant une quinzaine d'experts extérieurs au projet EPR2. Cette revue évalue le niveau de maturité du programme NNF et s'attache notamment à la prise en compte du retour d'expérience de construction de l'EPR de Flamanville (rationalisation du design en vue d'améliorer sa constructibilité et la fabrication de ses équipements, renforcement du pilotage coûts/délais, meilleure association de ses fournisseurs, etc.). En outre, le Gouvernement a lancé, au printemps, une étude de l'état de préparation de la filière industrielle française au programme de nouveau nucléaire, dont les conclusions viendront enrichir les travaux du groupe de revue. Le travail de ce groupe de revue aboutira à un rapport adressé à EDF, qui fera l'objet d'une communication publique.

Au plan local, j'ai mis en place, en lien avec le Préfet de région Normandie, un dispositif de coordination du « Grand Chantier Penly », associant le porteur du projet, les collectivités locales et l'ensemble des parties intéressées, afin de favoriser l'insertion locale du projet dans le territoire. Dans la foulée de la nomination de M. Dominique Lepetit comme coordonnateur « Grand Chantier Penly » le 9 juin 2023, un premier comité stratégique relatif au Grand Chantier Penly s'est tenu dans les locaux de la préfecture de Normandie et a réuni l'ensemble des parties prenantes du projet. Des modes d'organisation similaires seront mis en œuvre pour les autres projets EPR2, et j'ai d'ores et déjà mandaté les préfets concernés pour me faire des propositions.

Enfin, la loi relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes a été promulguée le 22 juin 2023 et prévoit en ses articles 5, 6, 28 et 30 des rapports qui compléteront la réponse de l'État au débat public. L'ensemble des rapports au Parlement sont en cours de préparation par les services de l'Etat en lien avec les parties prenantes externes. Ils nourriront également la concertation continue sur le chantier de construction d'une paire d'EPR2 à Penly et, plus largement, sur le programme de nouveau nucléaire. Ils seront autant de compléments d'informations suite aux recommandations adressées à l'Etat (enjeux environnementaux, matières et déchets radioactifs, économie du projet etc.) dans le compte rendu et le bilan du débat public du 26 avril dernier.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de mon implication totale dans la relance du nucléaire et dans ma volonté de mettre à disposition des Français l'ensemble des informations qui éclairent les orientations et décisions associées prises par le Gouvernement pour préparer les débats parlementaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Chaleureusement,

Agnès PANNIER-RUNACHER